Procès-verbal de l'Assemblée Générale du FIDS du Bas-Rhin le 11 Janvier 2017 à 18 heures à MUNDOLSHEIM

Le Président WEINUM ouvre l'Assemblée Générale en souhaitant la bienvenue aux participants, environ 150 personnes.

Abordant l'ordre du jour, le Président propose la constitution du bureau, à savoir :

Président: Mr Robert WEINUM

Secrétaire : Mlle Joanne PERROTEY-DORIDANT

Il demande des scrutateurs pour le vote.

Les personnes suivantes se présentent :

- Mr KIEFFER Francis
- Mr JACQUOT Eric
- Mr DARNIS Eric
- Mr WAGNER Eric

L'Assemblée approuve à l'unanimité la composition du bureau ainsi que les scrutateurs.

Le Président WEINUM passe la parole à Mr Pierre CRIQUI pour la lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 26 Avril 2016.

Aucune objection n'ayant été formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mr WEINUM commence son rapport moral en remerciant toutes les personnes présentes ce soir, et tout particulièrement :

- Mr Gérard LANG, Président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin
- Mr CUILLIER, ONF
- Messieurs les Présidents de GGC
- Messieurs les Présidents de SLC
- Messieurs les estimateurs
- Les représentants de la presse cynégétique

L'année 2016 a commencé dans des conditions météorologiques pluvieuses et difficiles pour les chasseurs, les agriculteurs et les habitants de certaines communes du département.

Ces conditions n'ont pas favorisé les semis de maïs et cela a engendré un peu plus de 100 ha dégâts en plus par rapport à l'année dernière.

Le déficit de pluviométrie qui a suivi en milieu d'année a également eu des incidences sur les cultures avec moins de rendement.

Les conditions météorologiques étaient les mêmes dans les trois départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle), pourtant les surfaces détruites ne sont pas du tout les mêmes. Le Haut-Rhin a environ 1 400 ha de dégâts, la Moselle 1300 ha et le Bas-Rhin 764 ha.

Dans notre département, la différence n'est pas énorme par rapport à 2015, année avec des conditions météorologiques beaucoup plus favorables pour les cultures et les sangliers. Cela prouve que les dégâts de sangliers sont dus également à d'autres facteurs, le premier étant principalement le changement d'attitude de la majorité des locataires par rapport aux dégâts et à leurs conséquences. Il remercie toutes les personnes qui ont fait des efforts cette année pour garder les dégâts à un seuil tout à fait acceptable. Par contre, certains locataires ne sont pas prêts à adopter une nouvelle attitude et il faudra bien trouver un moyen pour que ces gens-là comprennent qu'il faut faire un effort pour le bien de la communauté des chasseurs et la bonne entente avec les agriculteurs, et c'est ce sur quoi le FIDS est en train de travailler. Il y a également le travail fait par le personnel technique du Fonds, son Directeur Mr PERROTEY-DORIDANT et un travail de réflexion fait par les membres du comité et les acteurs de la commission dégâts des sangliers à savoir la Fédération des Chasseurs, la DDT, les agriculteurs et les lieutenants de Louveterie. Il les remercie également pour leur dévouement et leur présence lors des différentes réunions.

Le chantier de l'année 2017 concerne les trois départements puisque la loi qui régit les trois Fonds devra être adaptée. En 2011, le travail sur la modification de certains textes de cette loi a commencé. A ce jour, ce qui était vrai à cette date-là ne l'est plus à ce jour. Les modifications demandées seront présentées à l'Assemblée Nationale courant 2017.

Il faudra ce soir se prononcer sur le mode de répartition des contributions complémentaires dont le détail était disponible sur le site Internet (car le coût d'expédition de ces dossiers aurait été énorme). Il y aura le choix en 10 et 25 secteurs. Le taux de la contribution de base sera également voté à 11 ou 12 %.

Il remercie encore les présents de s'être déplacés malgré le temps et souhaite à tous une bonne année et une bonne santé.

Mr WEINUM donne ensuite la parole à Mr SEILER pour la présentation des comptes prévisionnels.

Mr SEILER explique qu'à l'avenir, il présentera les comptes prévisionnels, mais les comptes définitifs, présentés à l'Assemblée Générale du mois d'avril continueront à être présentés par Mr POINSIGNON. Ceci nous permet une baisse des honoraires.

Il n'y a ni question, ni objection au sujet de cette présentation. Mr SEILER remercie l'assemblée pour leur attention.

Le Président remercie Mr SEILER et passe la parole à Mr PERROTEY-DORIDANT, Directeur.

Mr PERROTEY-DORIDANT salue l'assemblée et présente les dégâts de 2016 par rapport à 2015.

Il y a eu au final 765 ha de dégâts en 2016 contre 683 en 2015. Il présente la répartition des dégâts par culture. Il souligne qu'il n'y a pas eu de dégâts de maïs semence. Comme Mr SEILER l'a dit plus tôt, le maïs semence représente une bonne opération pour le moment puisque les clôtures électriques sont financées par le comptoir agricole suite à la convention établie avec eux.

En 2017, les dégâts de prés risquent d'être plus élevés du fait de la sécheresse de l'été 2016, suivie d'un automne pluvieux.

Sans les 100 ha de semis de maïs, l'année aurait été plus qu'excellente mais vu la météo, les dégâts restent à un seuil supportable pour le monde agricole et pour les chasseurs.

Il n'y a pas de question suite à cette présentation.

Mr WEINUM répond ensuite à Mr NEFF Pierre qui a adressé une question au FIDS : n'y aurait-il pas une solution pour harmoniser la validité du permis de chasser et celle du timbre sanglier pour les communes limitrophes entre départements voisins?

Le timbre sanglier a été instauré en 2005 au prix de 50 €. La loi dit qu'une cotisation en timbre sanglier est due par tout chasseur chassant le sanglier dans le département. Il n'est absolument pas fait allusion aux départements limitrophes ou aux communes limitrophes ni même aux lots de chasse limitrophes. Si on chasse sur des communes limitrophes, il faut donc avoir le timbre de chaque département ou se tourner vers le permis national. Mais cette question sera également listée dans les demandes de modification de la loi pour qu'il y ait la même réciprocité qu'avec le permis de chasser.

Le Président annonce le passage au vote.

La carte du département avec les zones à problèmes est ensuite présentée et Mr WEINUM rappelle que des efforts doivent encore être faits par endroits et souligne que dans le secteur de Gries, Weyersheim et Kurtzenhouse les dégâts ont été fortement réduits en une seule année. Il félicite les acteurs de cette diminution.

Mr Jean-Charles MEYER demande ce que compte faire le Fonds fasse à l'interdiction d'agrainer dans les domaniales d'Haguenau en hiver. Mr PERROTEY-DORIDANT rappelle que c'est l'ONF qui a interdit l'agrainage en hiver et que pour le reste du département, c'est le schéma qui instaure le fait que l'agrainage linéaire est interdit à partir du 1^{er} janvier mais que l'agrainage en poste fixe est autorisé. Dans le Haut-Rhin, tout agrainage était interdit du 1^{er} janvier au 1^{er} avril mais le préfet vient de prendre un arrêté modifiant le schéma et autorisant le Kirrung, c'est-à-dire des places d'agrainage à hauteur de 2 kg par 50 ha mais limités à 10 places. Le schéma doit bientôt être renégocié mais cela ne relève pas du Fonds.

Le Président de la Fédération des Chasseurs, Mr LANG prend la parole pour dire que la rédaction du nouveau schéma devra être terminée pour juillet 2018 mais que ce n'est pas uniquement la Fédération des chasseurs qui décide. Il y a aussi le CRPF, l'ONF, les agriculteurs. La Fédération est le rédacteur mais ne décide pas. Les dégâts de sangliers ne peuvent être gérés sans dissuasion. Le Président de la FDC souligne également le questionnaire qui a été proposé aux chasseurs afin de préparer ce nouveau schéma. L'Info'Chasse servira de liaison pour tenir au courant de l'avancée de ce schéma.

Le Président remercie le Président LANG et invite les participants au verre de l'amitié.

Il annonce ensuite les résultats du vote.

Nombre de voix possibles : 2 209

Nombres de voix présentes : 779

Absentions: 14

Suffrages exprimés: 765

Voix nulles : 4 pour les secteurs

Fixation de la contribution complémentaire par secteur cynégétique pour l'exercice 2016/2017 :

Sectorisation à 10 secteurs : 222

Sectorisation à 25 secteurs : 539

C'est donc la sectorisation à 25 secteurs qui est retenue.

Fixation de la contribution de base sur le loyer de chasse annuel au taux de 11 ou 12 % pour l'exercice 2017/2018:

11 % : 390

12 % : 375

C'est donc les 11 % qui seront retenus pour 2017.

Le Président remercie tout le monde, souhaite une bonne rentrée et de belles journées de chasse puis clôt l'Assemblée Générale.

